



Maureilhan, le 28 mai 2019

## COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

### COMPTE-RENDU DU 23 MAI 2019

**Etaient présents :** M. Alain CARALP Président de la Communauté de communes La Domitienne, Mme Jocelyne RIASSETO et M. Nicolas PANIS GIHP, M. Robert JARDI Fédération des aveugles de France LR, M. Jean-François GUIBBERT membre suppléant commune de Lespignan, M. Patrick TREMOULET membre suppléant commune de Nisan-lez-Ensérune, Mme Alexandra JANSE Association sport adapté du biterrois représenté, Mme Catherine JACOB et Mme Esther MARTCHILI Communauté de communes La Domitienne

**Excusés :** M. Yves BOUCABELLE membre titulaire commune de Nisan-lez-Ensérune, M. Thierry CALMEL membre suppléant commune de Colombiers, M. Jean-Christophe BOUCAUD membre suppléant commune de Maraussan, Mme Anne-Marie ROQUE Association des familles des traumatisés crâniens, M. Michel DOUARD Comité de liaison des associations d'handicapés du biterrois, M. Guy MARTIN APF France Handicap, Mme Claude BLAHO-PONCE Responsable de la mission Tourisme Handicap au département, Mmes Eliane BAUDUIN Présidente du CLIC Partage, M. Stéphane DIEU DGS Communauté de communes La Domitienne.

Alain CARALP, Président de la Commission, accueille les membres, excuse les absents Madame BAUDUIN Eliane, Mme Anne-Marie ROQUE, Mme Claude BLAHO-PONCE, M. Michel Douard, M. Guy MARTIN, et fait un bref rappel sur le contenu du **rapport annuel qui est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité** et sera présenté au conseil communautaire du 29 mai prochain et publié sur le site de la Domitienne.

Il précise qu'en vue de maintenir et favoriser le commerce de proximité, un fonds d'aides dédié aux commerçants a été créé par la Communauté afin de permettre la réalisation de travaux d'économie d'énergie, d'accessibilité et de réfection des vitrines. L'aide financière est plafonnée à 10 000€ par commerce.

#### **Présentation d'un bilan de l'aide et de l'accompagnement à la mobilité déployée par le GIHP à 6 mois d'activité**

Il cède la parole à Mme RIASSETO et M. PANIS qui font un point sur l'adhésion des membres, et notamment sur la ventilation du nombre d'inscrits par commune :

Un total de 16 adhérents est actuellement enregistré dont un nombre prépondérant de personnes en fauteuil roulant.

2 à Cazouls-les-Béziers

2 à Colombiers

2 à Lespignan

2 à Maraussan

0 à Maureilhan  
3 à Montady  
4 à Nissan-lez-Ensérune  
1 à Vendres

Les déplacements concernent en grande partie ; les loisirs, le sport, la vie quotidienne voire des missions pour des rendez-vous médicaux (hors prise en charge). Nombre d'usagers utilisent cette aide à l'accompagnement de manière régulière.

La relance d'une communication est proposée, elle se fera auprès des médecins généralistes et par le biais de tous les supports dont dispose la Domitienne, voire par l'envoi d'un courrier.

M. PANIS informe les membres de la commission qu'un nombre conséquent de seniors font appel au service du GIHP. Il est impossible de répondre favorablement à cette demande puisque ces personnes ne répondent pas aux conditions ; en effet, elles ne présentent pas un fort handicap permanent et ne détiennent, donc pas, la carte mobilité inclusion/mention invalidité.

Mme MARTCHILI demande s'il est possible de quantifier cette demande qui tend à montrer que ce besoin de mobilité existe et qu'il est non pourvu.

Mme RIASSETTO indique que cette demande sera prise en compte et que la communauté d'agglomération du Pays de l'Or affrète une navette pour répondre aux besoins de mobilité des séniors.

Il est en est de même dans certaines communes notamment à Sérignan.

### **Point d'étape du projet « Destination pour tous » sur la commune de Colombiers et déploiement sur Lespignan**

Mme Catherine JACOB rappelle, à l'appui d'un PowerPoint qui sera joint au procès-verbal, le contexte de la démarche, les niveaux de la marque, la gouvernance du projet, et enfin l'actualité et les perspectives.

**Janvier 2019** : restitution de l'audit/diagnostic réalisé en 2018. Nous sommes donc candidat à la marque Destination pour Tous, avec un objectif de transmettre le dossier devant la commission nationale en octobre/novembre.

L'étude a permis de :

- Bénéficiaire de chiffrages argumentés (en référence de la réglementation).
- Obtenir des préconisations sur certains besoins complémentaires non identifiés.
- Bénéficiaire d'aide à la décision et la programmation de travaux.

**28 mars** : présence lors d'une réunion technique de M. Eric Alexandre de la Délégation ministérielle à l'accessibilité, en mairie de Colombiers, et in situ, dans les centres bourg des communes de Colombiers et Lespignan.

**11 avril** : visite pour un pré-diagnostic de l'Office de Tourisme de La Domitienne à la Cave du Château de Colombiers et de la Cave du Château de Colombiers, comme lieu de visite.

Elle décline les travaux à réaliser suite à la visite du représentant de l'Etat ainsi que les différentes étapes techniques et administratives telle que la constitution du dossier pour arriver au dépôt de la candidature. Elle souligne que le dossier à remettre est important en termes de rédaction et de contenu.

Le Président informe que le périmètre des Lavandières sur la commune de Colombiers sera mis en accessibilité et invite Mme JACOB à consulter les plans.

Un débat technique relatif aux bandes d'éveil de vigilance s'ensuit, M. JARDI précise que la mise en œuvre de ces dispositifs tactiles est indispensable car des risques importants de chute pour les personnes aveugles ou malvoyantes persistent.

### **Présentation du décret relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques**

Mme Catherine JACOB fait un premier constat chiffré à l'appui d'un PowerPoint qui sera joint au procès-verbal :

- 8 millions de personnes déclarent une ou plusieurs déficiences motrices
- 700.000 personnes ont des déficiences intellectuelles
- 600.000 personnes souffrent d'un handicap psychique
- **4 millions de personnes sont déficientes auditives**
- 1,7 million de personnes sont déficientes visuelles

Elle précise qu'à compter du 7 octobre 2020, une traduction simultanée écrite et visuelle devra être mise en place par les services publics téléphoniques gérés par les collectivités territoriales (à l'exception des communes de moins de 10 000 habitants et leurs groupements) afin de les rendre accessibles aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques.

En effet, quel que soit l'opérateur, lesdites personnes doivent pouvoir accéder à une offre de téléphonie fixe ou mobile incluant un service de traduction simultanée écrite et visuelle pour les appels émis et reçus.

La proposition d'une offre permettant cette impérieuse accessibilité par la langue des signes ou par une traduction simultanée est présentée. Cette disposition permettrait un déploiement effectif sur tous les ERP de la Communauté y compris les mairies pour un coût global estimé à 6180€ HT/ an avec un engagement ferme sur trois ans. Catherine JACOB précise que ce montant a été donné lors d'une présentation pendant une réunion de sensibilisation « accessibilité » en mairie de Lespignan en juin 2018. Le tarif devra donc être confirmé.

### **Questions diverses**

Mmes JANSÉ et RIASSETO abordent la complexité de la situation des personnes handicapées arrivant à la retraite.

Enfin, le Président lève la séance à 15h45 en remerciant les membres de la commission ainsi que les intervenants du GIHP pour leur participation active.

Compte rendu rédigé par Esther MARTCHILI et validé par Alain CARALP